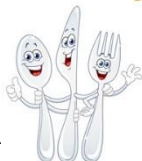


# GUICHET UNIQUE

Services périscolaires des 3 écoles publiques

Cantine, Goûter, étude, garderie



Ceci est un résumé, pour plus de détails se référer au règlement intérieur

## LE PERISCOLAIRE

### Obligation de réservation des jours de présence

Comme pour la cantine les jours de présence doivent être réservés et annulés en cas d'absence

#### **Garderie du matin et du soir**

7h30-8h20 : garderie du matin

17h30-18h30 : garderie du soir

Réservé aux 2 parents qui travaillent

#### **Goûter MATERNELLE**

16h30-17h30

Possibilité de venir chercher son enfant dans cette tranche horaire

#### **Goûter/Étude PRIMAIRE**

16h30-16h50 : GOUTER

possibilité de venir chercher les enfants durant cette tranche horaire, fournir le goûter

16h50-17h30 : ÉTUDE

Les enfants entrent en classe pour faire leurs devoirs, ne peuvent pas être récupérés sauf cas d'urgence

## DOCUMENTS à fournir

Attestation de responsabilité civile au nom de l'enfant

.....

Attestation d'employeur des 2 parents si besoin de la garderie du matin et du soir

.....

N° allocataire CAF

## MENUS

- ❖ MENU CLASSIQUE
- ❖ MENU SANS PORC
- ❖ MENU SANS VIANDE

### Projet d'Accueil Individualisé (PAI)

Obligatoire pour tout enfant sujet à des troubles de santé ou nécessitant un régime particulier

## TARIFS et MOYENS DE PAIEMENTS

### MATERNELLE

- **4.20€** : Tarif normal
- **3.30€** : Réservation et paiement avant le jeudi pour la semaine suivante

### PRIMAIRE

- **4.20€** : Tarif normal
- **3.30€** : Réservation et paiement avant la date fixée par le calendrier



- ✓ **Portail Famille** : paiement en ligne
- ✓ **Prélèvement automatique**
- ✓ **Au bureau** : CB, espèces, chèques

## CONTACT

### Guichet unique

Place Aristide Briand



**04.66.01.35.21**

Pas de répondeur



[regieenfancejeunesse@bellegarde.fr](mailto:regieenfancejeunesse@bellegarde.fr)

### Portail famille

<https://bellegarde.portail-familles.net>

### HORAIRES

Lundi, mardi, jeudi

8h00-12h30 / 13h30-16h30

Mercredi 8h30-12h / 13h30-18h

Vendredi 8h-12h

Responsable Virginie LLINARES

## MODALITES DE PAIEMENT

### DEDUCTIONS

#### **Modalités de paiements**

Tous les paiements doivent obligatoirement se faire le jour de la réservation sur le portail famille ou au bureau

#### **DEDUCTIONS DES REPAS**

Sous forme d'avoir ou suppression des repas (seulement pour les familles en prélèvement automatique)

- Enfant malade : prévenir le guichet et envoyer par mail le certificat médical
  - Sorties scolaires
  - Grève ou absence non remplacée d'un enseignant
- Dans tous les autres cas les repas seront facturés**